



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-37973>

Département(s) de publication : **13, 83, 84**

Annonce n° **24-37973**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Métropole Aix Marseille Provence

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 20005480700017

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13007

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 13, 83, 84

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://marchespublics.ampmetropole.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** 71240079

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Direction de la Commande publique - Service des Marchés

**Adresse mail du contact :** [Commandepublique-entreprises@ampmetropole.fr](mailto:Commandepublique-entreprises@ampmetropole.fr)

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Conformément aux dispositions de l'article 2.II de l'arrêté du 22 mars 2019, si le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés ci-dessous, il est autorisé à prouver sa capacité économique ou financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre, DUME ou DC2 transmis en annexe).
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Conformément au I. - de l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019, l'acheteur exige la production des renseignements et

documents suivants : - Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** 29/04/2024 à 12:30

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**Critères d'attribution :** Les offres sont examinées en fonction des critères pondérés suivants : - Prix : 30 % Le critère valeur technique sera apprécié au regard du mémoire technique en fonction des sous-critères pondérés indiqués ci-dessous. \* Sous-Critère A : Moyens humains et matériels affectés au marché : 10 % \* Sous-Critère B : Qualité et diversité des produits proposés : 20 % \* Sous-Critère C : : Qualité organoleptique des échantillons fournis : 70 % Le critère valeur développement durable sera apprécié au regard du mémoire technique en fonction des sous-critères pondérés indiqués ci-dessous. \* Sous-Critère A : Moyens d'approvisionnement favorisant les circuits courts : 40 % \* Sous-Critère B : Partenariats solidaires mis en oeuvre afin de réduire le gaspillage alimentaire : 40 % \* Sous-critère C : Moyens et méthodes pour réduire les déchets et emballages : 20 %

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Prestations de traiteur au profit de la Métropole Aix Marseille Provence

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 5520000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations de traiteurs au profit de la Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP) dans le cadre de réceptions, manifestations officielles et de réunions. Il s'agit d'une consultation passée en procédure adaptée en application des dispositions du 1° de l'article R. 2123-1 du code de la commande publique. L'acheteur prévoit de négocier avec les candidats. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre. Les offres inappropriées au sens de l'article L. 2152-4 du code de la commande publique seront éliminées. En revanche, les offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3 du code de la commande publique seront admises à la négociation, à condition de ne pas être anormalement basses. Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur se réserve toutefois le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation.

**Lieu principal d'exécution du marché :** La Métropole Aix Marseille Provence

**Durée du marché (en mois) :** 12

**Valeur estimée (H.T.) :** entre 50000 euros et 250000 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** L'estimation de l'accord-cadre est de 159 031,50 euro(s) HT avec un montant minimum de 50 000 euro(s) HT et un montant maximum de 250 000 euro(s) HT. L'estimation s'entend sur la durée initiale du marché soit 12 mois. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. Concernant les exceptions à la dématérialisation (article R. 2132-7 du code de la

commande publique), les échantillons devront être remis selon les modalités suivantes : Après la date limite de remise des plis dématérialisés, une demande de remise des échantillons prévus à l'article 7.2 du règlement de consultation sera transmise à chaque soumissionnaire via la plateforme de dématérialisation. Cette demande sera envoyée au plus tard 10 jours avant la date de remise des échantillons exigée. Les échantillons devront être remis à l'adresse suivante : Le Palais du Pharo 58 Bd Charles Livon, 13007 Marseille Dans le cas où les échantillons ne seraient pas transmis par un soumissionnaire à la date de remise exigée, son offre sera déclarée irrégulière.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/03/2024**